



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 AVRIL 2026

Lieu : Hall Denfert-Rochereau – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 26 mars 2026

Date de publication : 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEU, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, François-Xavier DABAN

Pouvoirs : Frédéric BOURGET donne pouvoir à Marie-Pierre MISSIOUX, Sophie FAVRIOU donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Éric PREVOST donne pouvoir à François-Xavier DABAN, Thierry PETRAULT donne pouvoir à Marie-Lise BERCIER, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI DAUDE.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260401-DE-2026-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026



DE-2026-03-04 ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que « *les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7* », à savoir au scrutin secret à la majorité absolue. « *Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Le conseil communautaire désigne un assesseur : Marie-Lise BERCIER

Et deux scrutateurs : Julien SEIGNEURET et Emilie Y-HRAH-KRONG.

ELECTION DU 1^{ER} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président propose la candidature d'Alain BORDAGE qui est volontaire et seul candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- c) Nombre de votes blancs : 2
- d) Nombre de suffrages exprimés : 43
- e) Majorité absolue : 22

| INDIQUER LE NOM ET LE PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Alain BORDAGE | 43 | Quarante-trois |

Monsieur Alain BORDAGE est proclamé représentant de la commune de Nanteuil au sein du bureau communautaire.

ELECTION DU DEUXIEME CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président propose la candidature de Laurent BALOGÉ qui est volontaire et seul candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c) Nombre de votes blancs : 8
- d) Nombre de suffrages exprimés : 38
- e) Majorité absolue : 20

| INDIQUER LE NOM ET LE PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Laurent BALOGÉ | 38 | Trente-huit |

Monsieur Laurent BALOGÉ est proclamé représentant de la commune d'Augé au sein du bureau communautaire.

ELECTION DU TROISIEME CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président propose la candidature de Morgane SEMERDJIAN qui est volontaire et seule candidate.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c) Nombre de votes blancs : 4
- d) Nombre de suffrages exprimés : 42
- e) Majorité absolue : 22

| INDIQUER LE NOM ET LE PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Morgane SEMERDJIAN | 42 | Quarante-deux |

Madame Morgane SEMERDJIAN est proclamée représentante de la commune de Sainte Eanne au sein du bureau communautaire.

ELECTION DU QUATRIEME CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président propose la candidature de Vincent TANNEAU qui est volontaire et seul candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c) Nombre de votes blancs : 3
- d) Nombre de suffrages exprimés : 43
- e) Majorité absolue : 22

| INDIQUER LE NOM ET LE PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Vincent TANNEAU | 43 | Quarante-trois |

Monsieur Vincent TANNEAU est proclamé représentant de la commune de Bougon au sein du bureau communautaire.

ELECTION DU CINQUIEME CONSEILLER COMMUNAUTAIRE MEMBRE DU BUREAU

Monsieur le Président propose la candidature de Daniel JOLLIT qui est volontaire et seul candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

- a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- b) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- c) Nombre de votes blancs : 6
- d) Nombre de suffrages exprimés : 38
- e) Majorité absolue : 20

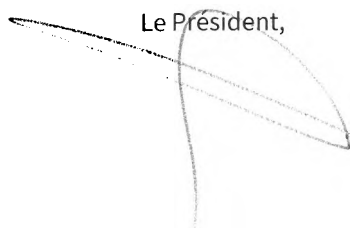
| INDIQUER LE NOM ET LE PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Daniel JOLLIT | 38 | Trente-huit |

Monsieur Daniel JOLLIT est proclamé représentant de la commune de Romans au sein du bureau communautaire.

Le conseil communautaire, sous l'égide de Monsieur le Président et après avoir voté, DÉSIGNE :

- Alain BORDAGE, 1^{er} membre du bureau,
- Laurent BALOGE, 2^{ème} membre du bureau,
- Morgane SEMERDJIAN, 3^{ème} membre du bureau,
- Vincent TANNEAU, 4^{ème} membre du bureau,
- Daniel JOLLIT, 5^{ème} membre du bureau.

Le Président,



Le/la secrétaire de séance,

